



La cogérance et le gérant unique

Par NEZHA

BONJOUR
dans la société
un gérant non associé
2 cogérants associés
les 2 cogérants veulent démissionner de leurs fonction de cogérance
le gérant non associé veut être un gérant unique non associé

les documents de la société seront signés par les 2 associés
MERCI
CG du forum marques de politesse.

Par john12

Bonjour,

Quelle est la question sur une situation qui, à priori, n'a rien d'anormal, même si elle n'est pas courante ?

Cordialement

Par NEZHA

La société sera gérée et administrée par comme gérant unique de ladite société pour une durée indéterminée.

La société sera engagée pour tous les actes la concernant par la signature conjointe de & Mer

ma question:

ce qui est écrit est légale ?